

**Le 24 janvier 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 janvier 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.**

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, EON, FLAMENT-BJARSTAL, HENRY-TAHRAOUI, HERIQUE, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, RENUCCI-FERNANDES, RESTA.

Messieurs AFFRE, BOUDJEMAÏ, CEREUIL, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame DELON ayant donné pouvoir à Madame RESTA  
Madame POSE ayant donné pouvoir à Monsieur NOEL  
Madame STEPHAN ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL  
Madame FLEURIEL  
Monsieur MENIGOZ ayant donné pouvoir à Monsieur ROYER  
Monsieur ROMERO

Secrétaire de séance : Monsieur GUERIN

---

## **1. Compte-rendu sommaire du conseil municipal du 29 novembre 2021**

*Adopté à l'unanimité*

## **2. Débat d'orientation budgétaire**

*Point présenté par Madame HENY-TAHRAOUI*

Le débat d'orientation budgétaire est préalable au vote du budget.

Il présente les éléments de la conjoncture internationale, nationale et locale.

Il reprend les éléments significatifs de l'exercice écoulé et a pour but de canaliser l'action budgétaire pour les années à venir en matière d'évolution des dépenses et recettes (tarification des services, fiscalités, évolution de la masse salariale, recours à l'emprunt, état de la dette...).

Le débat doit être fait dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

A partir des orientations ainsi arrêtées, la municipalité peut ensuite préparer, dans de bonnes conditions, le document budgétaire pour l'exercice à venir sans être toutefois tenue par les orientations délibérées, le maire restant libre du contenu du futur budget primitif qu'il proposera au vote du conseil municipal.

En effet, le DOB ne s'assimile pas à une décision, même s'il doit donner lieu à une délibération (celle-ci ne vient que constater que le débat a bien été organisé). S'agissant d'une formalité obligatoire, la délibération correspondante doit être transmise au contrôle de légalité

A l'issue de la présentation du rapport et du débat, le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Le document de présentation est consultable par le public, sur le site de la ville.

*Les élus valident à l'unanimité les orientations présentées.*

### **3. Présentation du rapport social unique 2020**

*Point présenté par Monsieur NOËL*

Les communes doivent désormais établir un bilan social annuel, contre un tous les deux ans auparavant.

Les renseignements collectés par la Direction des ressources Humaines et transmis au Centre de gestion du 77.

Le document initial étant un « indigeste », le Centre de Gestion établit une synthèse.

Le document sera présenté chaque année.

*Les élus prennent acte de la présentation du document.*

### **4. Création d'un poste de contractuel de catégorie B**

*Point présenté par Monsieur NOËL*

Suite au départ en disponibilité d'un agent responsable de l'Etat Civil, Elections et Affaires Générales, il convient de recruter un agent.

Après avoir publié sur le site du Centre de Gestion de Seine et Marne l'annonce pour recruter une catégorie B ou C+ Titulaire ou Contractuel, nous avons eu aucun retour. Nous avons publié notre annonce auprès de notre personnel, et nous avons eu deux réponses.

Les postulants ont été reçus et nous avons retenu la candidature d'un agent actuellement contractuel, et dont le contrat se termine ces jours-ci.

Il nous faut créer un poste de contractuel catégorie B (1 an renouvelable) dans la filière administrative - Rédacteur Territorial.

*Approuvé à l'unanimité*

### **5. Actualisation des autorisations d'absences pour évènements familiaux du personnel communal**

*Point présenté par Monsieur NOËL*

La délibération n°2014-94 définit les autorisations exceptionnelles d'absence pour les agents communaux, en fonction d'évènements familiaux (mariage, décès d'un proche, enfant malade...)

Ces jours d'absence octroyés, font que les primes qui accompagnent le traitement de l'agent ne sont pas versées.

Une délibération précise que seules les journées travaillées, de formation ou la maternité, donnent droit au versement.

Il est proposé « d'adoucir » la mesure en percevant les primes, dans les cas suivants :

- Décès : du conjoint, d'un enfant, du père ou de la mère, qui donne droit à 5 jours d'absence pour événement exceptionnel – après 6 mois de présence.
- Mariage qui donne droit à 5 jours- après un an de présence.
- PACS qui donne droit à 3 jours (+2 jours si l'agent se marie dans les 3 ans suivants) - après un an de présence.

*Adopté à l'unanimité*

#### **6. Autorisation de signature d'une convention unique annuelle des missions avec le CDG**

*Point présenté par Monsieur NOËL*

Comme tous les ans, nous signons une convention avec le Centre de Gestion de Seine et Marne afin de bénéficier de prestations supplémentaires à savoir :

- Les formations sur le statut
- Les formations sur l'hygiène et la sécurité (visite de l'ACFI, formations pour l'assistant préventeur etc.).
- Les calculs et les dossiers des pertes d'emploi pour les fonctionnaires.

Il est proposé d'autorise Madame le Maire à signer ce type de convention pendant toute la durée de la mandature.

*Adopté à l'unanimité*

#### **7. Autorisation de signature d'une convention unique de médecine préventive avec le CDG**

*Point présenté par Monsieur NOËL*

Cette convention nous garantit l'organisation des comités médicaux, les conditions d'aptitude physique et du régime de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Celle-ci permet à la collectivité de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail

Il est proposé d'autorise Madame le Maire à signer ce type de convention pendant toute la durée de la mandature.

*Adopté à l'unanimité*

## **8. Remise gracieuse pour impayé en restauration de scolaire**

*Point présenté par Madame le Maire*

Le Trésor Public de Chelles est très rigoureux dans l'interprétation des textes et estime qu'une décision de Madame le Maire ne suffit pas à effacer une dette d'un administré, dont le dossier est suivi par le CCAS. Il demande que ce soit le conseil municipal qui prenne une décision pour l'extinction définitive de la dette, dans notre cas 151.42 €.

*Approuvé à l'unanimité*

## **9. Rémunération des vacataires pour « l'étude dirigée »**

*Point présenté par Madame RENUCCI*

Un service « étude » fonctionne dans nos écoles de 16h30 à 18h. ATSEM, enseignants et étudiants assurent cette prestation.

A ce jour, l'étude consiste à surveiller les enfants qui font leurs devoirs.

En collaboration avec les enseignants, il est proposé de renforcer le service pour certains enfants.

Dans ce cas, le prix demandé à la famille resterait le même. Seuls des enseignants ou des étudiants à formation équivalente en assureraient le service.

Il convient de fixer la rémunération des personnes vacataires et enseignants retraités, sachant que pour les enseignants en activité, une circulaire définit le montant (à ce jour à 22.34 €/h).

Il est donc proposé une rémunération équivalente à celle des professeurs contractuels, pour les vacataires à savoir 20.03 €/h.

Pour les professeurs retraités, on conserverait le montant de 22,34 €/h.

Attention, pour ces 2 dernières catégories, des cotisations sont prélevées sur le montant annoncé.

*Adopté à l'unanimité*

## **10. Demande de subvention à la Région pour le lavoir**

*Point présenté par Madame le Maire*

Suite au référencement de notre lavoir au patrimoine remarquable de la région, il est possible de demander des subventions pour des futurs aménagements et autres embellissements.

Il est proposé de solliciter la Région pour obtenir une subvention concernant les travaux, dont le montant est 12 027.60 €.

*Adopté à l'unanimité*

## 11. Demande de subvention à la Région - d'ordre général

*Point présenté par Madame le Maire*

Le budget de la ville sera prochainement présenté aux élus. Dans sa partie investissement, il y a différents projets qui peuvent être soutenus par des actions de la Région et notamment des subventions.

Dans le but de fluidifier le traitement des dossiers, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région, sur tous les projets qui seront inscrits au BP 2022 en section investissement.

Il est précisé que la Région exige en contrepartie de sa participation au financement, des efforts des collectivités pour l'accueil d'apprentis, alternants et stagiaires.

*Adopté à l'unanimité*

## 12. Demande de subvention au Département pour le festival « Les Magnytudes »

*Point présenté par Madame le Maire*

### Programme musical du festival :

Vendredi 24 juin :

**Gaviny** (19h-20h) : Pop folk celtique

**No Money Kids** (20h30-21h45) : Pop rock avec influences électroniques

**Salsos +** (22h15-23h30) : Latino, salsa

Samedi 25 juin :

**Colors in the street** (19-20h) : Pop Rock

**Rewind** (20h30-22h) : Pop-rock des années soixante à aujourd'hui

**Live One** (22h30-1h) : Orchestre de variété (reprises)

Budget prévisionnel global du festival : **57 182 €**

Budget artistique (transport, alimentation et hébergement inclus)	Embauche techniciens régisseurs + embauche sécurité (Protection civile inclus)	Location matériel son et lumière (scène, matériel technique, fournitures, décoration, location sanitaires)	Droits SACEM/CNM (Centre Nationale de la Musique)	Communication
24 305 €	9 754 €	14 163 €	5 000 €	3 960 €

Montant de la subvention demandée au département : 1 900 €.

*Adopté à l'unanimité*

**13. Décisions du Maire**

Point présenté par Madame le Maire

RECAPITULATIF DES DÉCISIONS DU MAIRE DE L'ANNÉE 2021-2022						
Rubrique	Année	N°	Date	Objet	Montant HT du marché	Observations
Culture	2021	42	16/11/21	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec ANIMART pour le concert "Gospel Church"	2 405,00 €	Montant en € TTC Date : 18/12/2021 à 20h30, File 7
Marchés Publics	2021	43	16/11/21	Avenant n°1 au marché conclu avec la société WEB MONÉTIQUE pour la location d'un terminal de paiement électronique avec maintenance, assistance et abonnement aux flux monétiques	/	Cession du marché à la société SEXTANT MONÉTIQUE, sise 4 rue Tournefort, 42000 SAINT-ÉTIENNE Motif : Fusion Pas d'incidence financière
Marchés Publics	2021	44	17/11/21	Passation d'un marché public pour l'entretien et la révision complète des cloches et des horloges de l'Église et de la Halle du marché	380,00 €	Titulaire : MAMIAS Durée : 1 an renouvelable tacitement 3 fois.
Marchés Publics	2021	45	19/11/21	Avenant n°2 au marché n°2018-21-F relatif à la fourniture de litres restaurant pour la commune de Magny-le-Hongre	/	Cession du marché à la société BIMPLI, sise 110 avenue de France, 75013 PARIS Durée : Fusion absorption Pas d'incidence financière
Marchés Publics	2022	1	04/01/22	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et à l'entretien des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation de l'Hôtel de Ville, de la Crèche « Les Petits Meuniers » et des Groupes Scolaires Charles Fauvet et Éric Tabarly	8 929,00 €	Titulaire : SARL ACS ENERGIES Durée : 1 an renouvelable tacitement 1 fois.

Les élus prennent acte

#### **14. Acceptation de dons de gel hydro-alcoolique et sprays désinfectants**

*Point présenté par Madame le Maire*

La société *PIERRE YVES MEDICAL* nous a contacté, afin de savoir si nous serions intéressés par un don de produits anti-covid de type sprays désinfectants et gel hydro alcoolique.

Ces produits ont une DLC trop courte pour être vendus en pharmacie et auprès des professionnels de santé (DLC avril et mai 2022).

Madame le Maire a accepté de recevoir les produits suivants :

- 29 250 sprays désinfectants 60 ml,
- 10 164 gels hydro alcooliques 75 ml,
- 19 680 gels hydro alcooliques 100 ml,

afin de les distribuer gratuitement à différentes œuvres caritatives, services municipaux et autres collectivités du secteur.

A ce jour, l'épicerie solidaire – l'OASIS, les Restos du cœur d'Esblay, UNADOM, l'Hôtel d'Isles les Villenoy accueillant des personnes en précarité sociale, Foyers de jeunes travailleurs de Magny le Hongre et Montévrain, ont déjà reçu une première dotation.

Les communes de Villeneuve le Comte, Villeneuve Saint Denis, Montry, Coupvray, Serris, Ferrières en Brie, Chanteloup en Brie, Saint Germain sur Morin et VEA sont venus en mairie s'approvisionner. Les autres communes du Val d'Europe ont été informées de cette mise à disposition.

Bien entendu, les services municipaux, le CCAS et les différents acteurs de la commune ont eu accès à ces produits.

Le CCAS est en contact avec d'autres établissements pour poursuivre la distribution.

Il est demandé aux élus d'acter le don, sans contrepartie, dont le détail est référencé ci-dessus, livré par la société *PIERRE YVES MEDICAL*.

*Adopté à l'unanimité*

#### **15. Création d'un conseil des aînés**

Il est demandé aux élus de prendre acte de la création du conseil des aînés.

Madame Simonetta RESTA fait une présentation des actions menées et à mener.

A ce jour, nous enregistrons l'engagement des personnes ci-dessous.

Mme	Laurence	ABOYEJI
Mme	Claudine	NEY
Mme	Marinette	AGRASO
Mme	Eliane	DIOT
Mme	Isabelle	FRECH
Mme	Pierrette	DENOYELLE
M.	Alain	DENOYELLE
Mme	Claudine	CABANNES
M.	Alain	SMADJA
Mme	Annie	VINCENSINI
M.	Claude	PHILIBERT
M.	Jean—Pierre	DESBIEZ
M.	Tahar	IBOUAINENE

La commune fera ses meilleurs efforts pour faciliter la vie de ce conseil.

*Les élus prennent acte de la création d'un conseil des aînés et de la liste des premiers membres.*

#### **16. Actualisation de la tarification du service culture**

*Point présenté par Monsieur CHOUKROUN*

La commission culture a émis un avis favorable à l'évolution de la tarification culture.  
Vous trouverez ci-dessous la nouvelle proposition de tarif, ainsi que la tarification dans les autres communes du Val d'Europe

- 18 € Plein tarif
- 15 € Tarif réduit
- 12 € Tarif enfant (- de 14 ans)
- 46 € Tarif famille (2 adultes et 1 ou 2 enfants)

*Adopté à l'unanimité*

#### **17. Divers**

Fin 21h40